



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT**

N°: 2007-84 du 21/12/2007

SERVICE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA DOCUMENTATION

SOMMAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhône	3
DRHMPI.....	3
Coordination	3
Arrêté n° 2007355-1 du 21/12/2007 portant délégation de signature à Monsieur Marc CECCALDI, chargé par intérim des fonctions de directeur régional des affaires culturelles à compter du 1er janvier 2008.....	3
Avis et Communiqué	5



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Arrêté du 21 décembre 2007 portant délégation de signature à
Monsieur Marc CECCALDI, chargé par intérim des fonctions de directeur régional des
affaires culturelles à compter du 1^{er} janvier 2008**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 30 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles modifiée par la loi n° 92-1446 du 31 décembre 1992 ;

Vu la loi du 18 mars 1999 réformant l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles, le décret et l'arrêté du 29 juin 2000 ;

Vu le décret du Président de la République du 21 juin 2007 portant nomination de Monsieur Michel SAPPIN, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 février 2004 nommant M. Jean-Luc BREDEL, directeur régional des affaires culturelles pour la région Provence Alpes Côte d'Azur à compter du 1^{er} avril 2004 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 novembre 2007, mettant fin à compter du 1^{er} janvier 2008 aux fonctions de directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, exercées par Monsieur Jean-Luc BREDEL ;

**Vu la décision de nomination en date du 13 décembre 2007 du Secrétariat Général du
Ministère de la Culture et de la Communication chargeant M. Marc Ceccaldi, inspecteur et
conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelles, d'assurer**

l'intérim des fonctions de directeur régional des affaires culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en remplacement de M. Jean-Luc Bredel appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'à la nomination de son successeur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2008, délégation de signature est donnée à M. Marc CECCALDI , chargé des fonctions de directeur régional des affaires culturelles par intérim, pour signer toutes les décisions et tous les documents relatifs à la procédure d'attribution, de suspension ou de retrait de la licence d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc CECCALDI , la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Mme Catherine VAUTIER, coordonnatrice du service de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

Article 3 : l'arrêté n° 2007 190-58 en date du 9 juillet 2007 est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2008.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur régional des affaires culturelles par intérim sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille le 21 décembre 2007

Le Préfet

signé

Michel SAPPIN

Avis et Communiqué